

MAIRIE DE FAY- LES – NEMOURS



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 MARS 2022 A 19 H EN MAIRIE

Présents :	M. Christian PEUTOT, Maire. Mme Marie-Hélène HÉLIOT-GUINDRE, M. Hanspeter BADJA, Adjoint au Maire. M. Romain MIGEON, Mme Corinne ROUSTEAU, M. Eric LEYDIER, Mme Martine PAROISSIEN, M. Claude MICHAULT, M. Guillaume CHANTEREAU, M. Gérard BRUN, Conseillers Municipaux
Pouvoirs :	De M. Gilbert PAVIE à M. Christian PEUTOT
Absents :	M. Gilbert PAVIE
Secrétaire de séance nommé(e) à l'unanimité :	Mme Marie-Hélène HÉLIOT-GUINDRE

L'an 2022, le 22 mars à 19 h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fay – Lès – Nemours, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. PEUTOT Christian, Maire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

1-Nomination du secrétaire de séance :

Mme Marie-Hélène HÉLIOT-GUINDRE s'est proposée et a été nommée à l'unanimité.

2-Approbation du compte – rendu de la séance du 18/01/2022 :

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte – rendu de la dernière séance du 18/01/2022.

3-Approbation du Compte de Gestion 2021 de la Commune

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de 2021 (du Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Nemours) du budget principal de la commune. Il précise qu'il est identique au Compte Administratif 2021 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2021 de la Commune, identique au Compte Administratif 2021 comme suit :

Résultats de l'exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) = 443 503.35 €

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	332 486.96	Dépenses	316 987.32
Recettes	958 354.64	Recettes	134 622.99
Résultat exercice 2021	625 867.68	Résultat exercice 2021	-182 364.33
Part affectée à Investissmt	3 044.40		
Résultat de clôture 2020	984 469.70	Résultat de clôture 2020	31 085.34
Résultat clôture 2021	1 607 292.98	Résultat de clôture fin 2021	-151 278.99
Résultats exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) = 443 503.35 €			
Résultats cumulés Fin 2021 (Fonctionnement + Investissement) = 1 456 013.99 €			

4-Approbation du Compte Administratif 2021 de la Commune

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer en élisant le Président ou la Présidente chargée de recueillir les votes pour l'approbation du Compte Administratif 2021 de la Commune.

Mme Martine PAROISSIEN a été nommée Présidente à l'unanimité des membres présents ou représentés et accepte la fonction.

M. le Maire :

Informe le Conseil Municipal que le bilan de formation des élus pour l'année 2021 donne lieu à débat,

Rappelle que les élus ont le droit d'être formés et qu'au cours de l'année ils sont avisés des éventuelles formations,

Dit qu'en 2021, les élus ont pu assister aux formations gratuites et prises en charge par la Banque des Territoires, il n'y a donc pas de dépenses pour la commune.

Rappelle les résultats du Compte Administratif de 2021 ci-dessous :

Résultats de l'exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) = 443 503.35 €

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	332 486.96	Dépenses	316 987.32
Recettes	958 354.64	Recettes	134 622.99
Résultat exercice 2021	625 867.68	Résultat exercice 2021	-182 364.33
Part affectée à Investissmt	3 044.40		
Résultat de clôture 2020	984 469.70	Résultat de clôture 2020	31 085.34
Résultat clôture 2021	1 607 292.98	Résultat de clôture fin 2021	-151 278.99
Résultats exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) = 443 503.35 €			
Résultats cumulés Fin 2021 (Fonctionnement + Investissement) = 1 456 013.99 €			

M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le pouvoir de M. Gilbert PAVIE, donné à M. le Maire, ne sera également pas pris en compte pour ce vote.

Mme Martine PAROISSIEN, nommée Présidente par l'assemblée, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif de 2021.

Mme Martine PAROISSIEN recueille les votes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (09 voix pour), approuve le Compte Administratif 2021 de la Commune.

Les résultats sont repris au Budget Primitif Communal de 2022.

5-Affectation du résultat de 2021 au Budget Primitif 2021 de la Commune

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 607 292.98 €, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 sur le budget primitif 2022 :

Résultat de l'exercice 2021 :	625 867.68 €
Résultat antérieurs reportés ligne 002 du compte Administratif :	+ 981 425.30 €
Résultat à affecter (hors restes à réaliser) :	1 607 292.98 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 151 278.99 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 30 000.00 €
	1 426 013.99 €

Affectation :

. Affectation en réserves au 1068 en investissement : 181 278.99 €

. Report en fonctionnement R002 : 1 426 013.99 €

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de reprendre les résultats de clôture de l'exercice 2021 au Budget Primitif de la Commune sur l'exercice 2022.

Soit en section de Fonctionnement à l'article 002 (Résultat de fonctionnement reporté) la somme 1 426 013.99 € (soit 1 607 292.98 € - 151 278.99 € - 30 000.00 €).

Soit en section d'Investissement à l'article 001 (Solde d'exécution positif reporté) la somme de 151 278.99 €.

6-Vote des taux des taxes communales (TFB – TFNB – TH/Taux figé) pour 2022

M. le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal que les taux n'ont pas été augmentés depuis 1999.

Informe le Conseil Municipal que l'état 1259 a été reçu après la préparation du Budget.

Indique que les ressources fiscales prévisionnelles attendues pour 2021 (produit fiscal attendu des taxes foncières bâti et non bâti) était de 165 516 € et exclu le produit prévisionnel de la taxe d'habitation.

Rappelle que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019.

Précise que le montant proposé au Budget Primitif 2022 est de 160 000 €.

Propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux pour 2022 sachant que le budget de la commune en section de Fonctionnement est voté en suréquilibre.

Demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les impôts communaux pour 2022 et fixe pour 2022, les taux comme suit :

✓Taxe Foncier Bâti : 35,20 %

✓Taxe Foncier Non Bâti : 39,88 %

Pour information :

✓Taxe Habitation : 6,27 %

(Taux figé du fait de la réforme de la fiscalité directe locale)

7-Vote des subventions aux organismes privés pour l'année 2022

M. le Maire rappelle que les subventions ont été fixées lors de la réunion de Débat d'Orientation Budgétaire et demande à l'assemblée de se prononcer.

La subvention pour l'Association Loisirs Amitié a été votée à la majorité (10 voix pour). M. Gérard BRUN, Trésorier Adjoint de l'Association, est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

La subvention pour l'Association des Jeunes Agriculteurs du Canton de Château – Landon a été votée à la majorité (10 voix pour). M. Guillaume CHANTEREAU, Président de l'Association, est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

Les autres subventions ont été votées à l'unanimité.

Les montants sont prévus au Budget Primitif 2022 de la commune au chapitre 65 (Article 6574 pour les associations). Les subventions telles que réparties ci – dessous s'élèvent à 6 700 € au Budget Primitif pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté la répartition des subventions ci – dessous :

Association Loisirs Amitié	3 400 €
Association d'Histoire et d'Archéologie de FAY	0 €
Association de Chasse de FAY	1 200 €
Clic Soutien	50 €
Croix Rouge	150 €
Ligue contre le cancer	150 €
Le Jeu de l'Hôpital de Nemours	150 €
Pays de Nemours Running Trail	50 €
Les Restos du Cœur	300 €
USNSP Sport Adapté	100 €
Association Sport Galop 77 – Centre équestre de FAY	300 €
Association « Un Clic » Club Photos	200 €
Association des Jeunes Agriculteurs du Canton de Château – Landon	300 €
Gene	100 €
MNSP Karaté Club de NEMOURS	50 €
Don du sang E.F.S.	100 €
Roller skating	50 €
Association USNSP Section Rugby	50 €

8-Vote du Budget Primitif 2022 de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget primitif 2022 pour la section de fonctionnement en suréquilibre de 1 238 270.00 € et la section d'investissement en équilibre, avec reprise des résultats antérieurs, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SUREQUILIBRE

DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
Chapitre 011	134 400.00	Chapitre 70	3 420.00
Chapitre 012	156 200.00	Chapitre 73	284 857.00
Chapitre 014	20 000.00	Chapitre 74	21 144.01
Chapitre 65	132 500.39	Chapitre 75	8 400.00
Chapitre 66	1.61	Chapitre 76	0.00
Chapitre 67	0.00	Chapitre 77	3 800.00
Chapitre 68	0.00	Chapitre 78	0.00
Chapitre 023	66 263.00	Chapitre 002 (*)	1 426 013.99
Total	509 365.00	Total	1 747 635.00

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE

DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
Chapitre 20	56 000.00	Chapitre 13	857 600.00
Chapitre 21	942 000.00	Chapitre 16	0.00
Chapitre 22	0.00	Chapitre 20	0.00
Chapitre 23	0.00	Chapitre 21	0.00
Chapitre 10	2000.79	Chapitre 22	0.00
Chapitre 13	0.00	Chapitre 23	0.00
Chapitre 16	8055.22	Chapitre 10	265 472.00
Chapitre 26	0.00	Chapitre 024	0.00
Chapitre 001 (*)	151 278.99	Chapitre 021	66 263.00
Restes à réaliser Chap 21	30 000.00	Chapitre 001 (*)	0.00
Chapitre 041	2 448.72	Chapitre 041	2 448.72
Total	1 191 783.72	Total	1 191 783.72

Total des 2 sections : Dépenses	1 701 148.72	Total des 2 sections : Recettes	2 939 418.72
--	---------------------	--	---------------------

(*) Rappels :

Le **Chapitre 002** d'un montant de **1 426 013.99 €** comprend le résultat de clôture de 2020 du fonctionnement d'un montant de 984 469.70 € + 3044.40 € (part affectée à l'investissement) + 625 867.68 € de résultat de l'exercice 2021 de fonctionnement) – 181 278.99 € (excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068 comprenant les 30 000.00 € de restes à réaliser et 151 278.99 € de déficit d'investissement).

Le **Chapitre 001** d'un montant de 151 278.99 € comprend le résultat de clôture de 2020 de l'investissement d'un montant de 31 085.34 € - 182 364.33 € de résultat de l'exercice 2021.

Les **chapitres 021 et 023** fonctionnent ensemble. Le montant prélevé au fonctionnement dépenses sert à alimenter l'investissement recettes pour effectuer les travaux d'investissement.

Le **chapitre 10** (en recettes) comprend les dotations, fonds divers, réserves d'un montant de 84 193.01 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 181 278.99 €.

9- Vote du Compte de Gestion 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de 2021 (du Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Nemours) du S.P.A.N.C.

Il précise qu'il est identique au Compte Administratif 2021 du S.P.A.N.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2021 du S.P.A.N.C., identique au Compte Administratif 2021 comme suit :

Résultats de l'exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) = 1 440.00 €

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	0.00	Dépenses	0.00
Recettes	1 440.00	Recettes	0.00
Résultat exercice 2021	1 440.00	Résultat exercice 2021	0.00
Résultat de l'exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) soit : 1 440.00 € + 0.00 € = 1 440.00 €			
Résultat de clôture 2020	33 680.52	Résultat de clôture 2020	0.00
Résultat de l'exercice 21	1 440.00	Résultat de l'exercice 21	0.00
Résultat clôture exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) = 35 120.52 €			

10-Vote du Compte Administratif 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer en élisant le Président ou la Présidente chargée de recueillir les votes pour l'approbation du Compte Administratif 2021 du S.P.A.N.C.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de 2021 (du Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Nemours) du S.P.A.N.C.

Il précise qu'il est identique au Compte Administratif 2021 du S.P.A.N.C.

Mme Martine PAROISSIEN a été nommée Présidente à l'unanimité des membres présents ou représentés et accepte la fonction.

M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le pouvoir de M. Gilbert PAVIE, donné à M. le Maire, ne sera également pas pris en compte pour ce vote.

Mme Martine PAROISSIEN, nommée Présidente par l'assemblée, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif de 2021.

Mme Martine PAROISSIEN recueille les votes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (09 voix pour), approuve le Compte Administratif 2021 du S.P.A.N.C. ci-dessous.

Les résultats sont repris au Budget Primitif de 2022.

Résultats de l'exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) = 1 440.00 €

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	0.00	Dépenses	0.00
Recettes	1 440.00	Recettes	0.00
Résultat exercice 2021	1 440.00	Résultat exercice 2021	0.00
Résultat de l'exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) soit : 1 440.00 € + 0.00 € = 1 440.00 €			
Résultat de clôture 2020	33 680.52	Résultat de clôture 2020	0.00
Résultat de l'exercice 21	1 440.00	Résultat de l'exercice 21	0.00
Résultat clôture exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) = 35 120.52 €			

11- Vote du Budget Primitif 2022 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget primitif 2022 pour la section d'exploitation et la section d'investissement en équilibre, avec reprise des résultats antérieurs, comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION EN EQUILIBRE

DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
Chapitre 011	30 000.00	Chapitre 70	2 025.00
Chapitre 012	0.00	Chapitre 74	0.00
Chapitre 014	0.00	Chapitre 75	0.00
Chapitre 65	7 106.00	Chapitre 76	0.00
Chapitre 66	0.00	Chapitre 77	0.48
Chapitre 67	0.00	Chapitre 78	0.00
Chapitre 68	0.00	Chapitre 002 (*)	35 120.52
Chapitre 023	0.00		
Total	37 146.00	Total	37 146.00

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE

DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
Tous les Chapitres	0.00	Tous les Chapitre	0.00
Total	0.00	Total	0.00

Total des 2 sections : Dépenses	37 146.00	Total des 2 sections : Recettes	37 146.00
------------------------------------	-----------	------------------------------------	-----------

12-Vote du Compte de Gestion 2021 du Lotissement du Parc

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de 2021 (du Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Nemours) du Lotissement du Parc.

Il précise qu'il est identique au Compte Administratif 2021 du Lotissement du Parc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2021 du Lotissement du Parc, identique au Compte Administratif 2021 comme suit :

Résultats de l'exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) = 0.00 €

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	534 121.35	Dépenses	0.00
Recettes	534 121.35	Recettes	0.00
Résultat exercice 2021	0.00	Résultat exercice 2021	470 462.45
Résultat de l'exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) : 0.00 € + 0.00 € = 0.00 €			
Résultat de clôture 2020	0.00	Résultat de clôture 2020	470 462.45
Résultat clôture exercice 21	0.00	Résultat clôture exercice 21	00.00
Résultat clôture exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) = 470 462.45 €			

13-Vote du Compte Administratif 2021 du Lotissement du Parc

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer en élisant le Président ou la Présidente chargée de recueillir les votes pour l'approbation du Compte Administratif 2021 du Lotissement de la Résidence du Parc de FAY.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de 2021 (du Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Nemours) du Lotissement de la Résidence du Parc de FAY.

Il précise qu'il est identique au Compte Administratif 2021 du Lotissement de la Résidence du Parc de FAY.

Mme Martine PAROISSIEN a été nommée Présidente à l'unanimité des membres présents ou représentés et accepte la fonction.

M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le pouvoir de M. Gilbert PAVIE, donné à M. le Maire, ne sera également pas pris en compte pour ce vote.

Mme Martine PAROISSIEN, nommée Présidente par l'assemblée, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif de 2021.

Mme Martine PAROISSIEN recueille les votes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (09 voix pour), approuve le Compte Administratif 2021 du Lotissement de la Résidence du Parc de FAY ci-dessous.

Les résultats sont repris au Budget Primitif de 2022.

Résultats de l'exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) = 0.00 €

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	534 121.35	Dépenses	0.00
Recettes	534 121.35	Recettes	0.00
Résultat exercice 2021	0.00	Résultat exercice 2021	470 462.45
Résultat de l'exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) : 0.00 € + 0.00 € = 0.00 €			
Résultat de clôture 2020	0.00	Résultat de clôture 2020	470 462.45
Résultat clôture exercice 21	0.00	Résultat clôture exercice 21	00.00
Résultat clôture exercice 2021 (Fonctionnement + Investissement) = 470 462.45 €			

14-Vote du Budget Primitif 2022 du Lotissement du Parc

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget primitif 2022 du Lotissement de la Résidence du Parc de FAY, pour la section d'exploitation et la section d'investissement en équilibre, avec reprise des résultats antérieurs, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE

DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
Chapitre 011	100 000.00	Chapitre 70	800 000.00
Chapitre 012	0.00	Chapitre 73	0.00
Chapitre 014	0.00	Chapitre 74	0.00
Chapitre 65	166 000.45	Chapitre 75	0.00
Chapitre 66	4 462.00	Chapitre 76	0.00
Chapitre 67	0.00	Chapitre 77	0.00
Chapitre 68	0.00	Chapitre 78	0.00
Chapitre 022	0.00	Chapitre 042	0.00
Chapitre 042	529 537.55	Chapitre 043	4 462.00
Chapitre 043	4 462.00	Chapitre 002 (*)	0.00
Total	804 462.00	Total	804 462.00

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE

DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
Chapitre 20	0.00	Chapitre 13	0.00
Chapitre 21	0.00	Chapitre 16	0.00
Chapitre 22	0.00	Chapitre 20	0.00
Chapitre 23	0.00	Chapitre 21	0.00
Chapitre 10	0.00	Chapitre 22	0.00
Chapitre 13	0.00	Chapitre 23	0.00
Chapitre 16	1 000 000.00	Chapitre 10	0.00
Chapitre 18	0.00	Chapitre 18	0.00
Chapitre 26	0.00	Chapitre 26	0.00
Chapitre 27	0.00	Chapitre 27	0.00
Chapitre 040	0.00	Chapitre 021	0.00
Chapitre 041	0.00	Chapitre 040	529 537.55
		Chapitre 041	0.00
Chapitre 001 (*)	0.00	Chapitre 001 (*)	470 462.45
Total	1 000 000.00	Total	1 000 000.00

Total des 2 sections : Dépenses	1 864 462.00	Total des 2 sections : Recettes	1 804 462.00
--	---------------------	--	---------------------

15-Divers

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

Eglise : Le grillage anti – volatiles a été posé par l'entreprise DAMEME (titulaire du marché), la réception des travaux de la Tranche 4 a eu lieu le 17/03/2022. Les tuiles cassées ont été remplacées et remises sur le clocher, il en reste deux à changer. M. DROZD, Architecte agréé pour les Monuments Historiques part en retraite et ne pourra assister les tranches de rénovation suivantes. Une nouvelle consultation sera lancée.

Parc de FAY : La signature des actes authentiques des lots n° 1-6-7-10-12-13-15-18 a eu lieu. Il reste à vendre les lots n°2 et n°8 du Lotissement « Le Clos Plessis-Bélière » et le lot n°2 du « Lotissement du Parc ».

Projet de rénovation de la Mairie : Monsieur le Maire déposera le dossier complet de demande de subvention fin avril sur la plateforme (à la suite de la réhausse du montant de subvention dans le cadre du nouveau Contrat Rural). Il manque l'attestation d'achat de l'imprimerie qui sera signé le 29/03/2022. Le Dossier de Consultation des Entreprises est en ligne sur le BOAMP (Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics) pour un délai de remise des offres fixé au 25/03/2022 à 17 h. Monsieur le Maire remercie M. Claude MICHAULT d'avoir rédigé le dossier complet de marché pour sa mise en ligne.

Antenne GSM (Pylône) : Le raccordement au réseau HTA sera effectué les 24 et 25/05/2022, la route entre Ormesson et Faÿ-Lès-Nemours (RD 118A) sera barrée pendant les travaux. Le transformateur a été amené et installé. L'entreprise CIRCET intervient pour corriger l'orientation de l'antenne en avril.

Projet de trottoir, gestion des eaux pluviales et de la vitesse : Une réunion avec le cabinet spécialisé CERAMO a eu lieu. Une réunion a également eu lieu avec l'ARD puis une entre l'ARD et le Cabinet CERAMO pour pré-valider les solutions techniques choisies. Un test en réel de deux écluses installées devant le 50 et 53 rue Grande s'effectuera en avril par la pose de plots plastiques amovibles. Une commission des travaux aura lieu le 05/04 à ce sujet.

Projets éoliens :

Ichy – Arville : Une réunion de préparation aura lieu prochainement pour l'éventuel raccordement à la sous-station RTE, située sur la commune, des trois éoliennes d'Arville et les cinq d'Ichy. Ce qui pose la question de la réfection totale ou non de la chaussée de la rue de l'Eglise (voie communale).

Faÿ-Lès-Nemours : Monsieur le Maire a souhaité reprendre contact avec le promoteur éolien qui a confirmé son souhait de déposer le dossier en Préfecture. Le Maire a informé qu'il souhaitait contacter les propriétaires terriens pour suivre leur engagement vis-à-vis du promoteur eu-égard au fait que la commune devra sûrement ester en justice et prendre en charge les éventuels honoraires d'avocats.

Projet de vidéoprotection : Les devis sont toujours attendus. Mme Marie-Hélène HÉLIOT-GUINDRE se charge de relancer l'entreprise.

Projet de reconstitution du haut des murs du Parc de FAY : Des devis seront demandés aux entreprises.

Vente du Château de FAY : Un acquéreur était fortement intéressé mais a décliné son achat pour plusieurs raisons. Des investisseurs sont venus visiter le château.

Prolifération de chats rue Grande : Une association va se charger de la stérilisation des chats errants, après le piégeage. Son tarif, après mise en concurrence, est plus intéressant.

Fonds de soutien de la CCPN (Communauté de Communes du Pays de Nemours) : Il a été mis en place par Mme la Présidente, Valérie LACROUTE, en 2020. Sur demande de M. le Maire, la commune sera désormais éligible à un fonds de soutien d'un montant de 5 000 € maximum par an pour nos projets d'investissement.

Animations, ramassage des déchets, préparation de la chasse aux œufs de Pâques :

Ramassage des déchets (Association des chasseurs) : le 26/03/2022 matin.

Chasse aux œufs de Pâque : le 17/04/2022.

A noter la réunion de la Commission C.C.A.T.P.S.C. (Communication – Cérémonies – Animations – Tourisme – Patrimoine – Sports – Culture) prévue le 14/04/2022 en soirée, à confirmer.

Elections :

Les élections Présidentielles ont lieu les 10 et 24/04/2022 de 8 h à 19 h.

Les élections Législatives ont lieu les 12 et 19/06/2022 de 8 h à 18 h.

Prochain Conseil Municipal : le 25/04/2022 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

Le présent compte – rendu a été lu et approuvé par le secrétaire de séance, Mme Marie-Hélène HÉLIOT-GUINDRE en date du 29/03/2022.

Le 29/03/2022,
Le Maire,
Christian PEUTOT



30, Rue Grande 77167 Faÿ – Lès – Nemours –
Tel : 01.64.28.10.76. – Fax : 01.64.78.03.92
E-mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr